

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N°: No.: 113

Le 8 août 1984

LE MINISTRE AUSTRALIEN DU SOUTIEN DE LA DEFENCE VISITERA
DES ETABLISSEMENTS DE DEFENCE ET DE TECHNOLOGIE DE POINTE A OTTAWA

Francis Fox, ministre du Commerce extérieur, recevait aujourd'hui à Ottawa le ministre australien du Soutien de la défense, l'honorable Brian Howe. Ce dernier dirige une délégation de hauts fonctionnaires qui séjournera à Ottawa et Montréal, du 7 au 10 août.

Suite à une visite ministérielle en Australie en novembre 1983 et au franc succès connu par les ateliers sur la technologie de pointe offerts par le Canada à Melbourne et Sydney en février et mars dernier, la possibilité de projets de coopération dans le secteur de l'industrie a suscité beaucoup d'intérêt dans les deux pays. Les gouvernements australien et canadien sont à élaborer des propositions de coopération, entre autres, en matière de défense, de concession réciproque de licenses, de coopération industrielle, de commercialisation conjointe, de coentreprise et de partage de techniques mutuellement avantageuses.

M. Fox a noté que le ministère australien du Soutien de la défense est responsable de l'élaboration et de l'application d'une politique de compensation industrielle concernant tous les achats de l'Etat. «Ce que nous faisons au Canada les intéresse tout particulièrement, surtout au chapître de la défense et des technologies de pointe,» de dire le ministre.







M. Howe et sa délégation visiteront Ottawa le 8 août alors qu'ils seront en réunion de travail aux Affaires extérieures, à la Défense nationale et à l'Expansion industrielle régionale. Le 9 août la délégation visitera une entreprise de fabrication d'ordinateurs de la région d'Ottawa et se rendra à Montréal les 9 et 10 août pour visiter des installations canadiennes de conception et de fabrication dans les secteurs de l'aérospatiale, de la défense et des technologies de pointe.

Parmi les secteurs de coopération envisagés par le Canada et l'Australie, il y a la fabrication de matériel acheté par l'Etat lorsque l'un ou l'autre des deux pays est en mesure de fabriquer sur une plus grande échelle les produits dont la fabrication lui a été réservée d'un commun accord. M. Fox a remarqué que la coopération Australie-Canada dans ce domaine permettrait aux deux partenaires d'exercer une plus grande influence en ce qui concerne l'établissement des prix, les dispositions d'achats compensatoires et les livraisons, de même que de développer des mesures de support à l'exportation vers les autres pays.